

POUR EN FINIR AVEC LES MOUSTIQUES

Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée. C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match.

MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS ...

Veillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les...



DÉCHETS

Veillez à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.



SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS, SEAUX, ARROSOIRS ...

Videz-les souvent (au moins une fois par semaine).

PRIVONS-LES D'EAU !

BÂCHEZ | COUVREZ | VIDEZ



PISCINES BASSINS

Entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenue sur les bâches.



GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION

Curez pour faciliter le bon écoulement des eaux.



RÉCUPÉRATEURS ET RÉSERVES D'EAU

Couvrez-les de façon hermétique, en apposant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

LE BON GESTE

Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

IL M'A AÏE PIQUÉ!

Signalez à l'EID* Rhône-Alpes la découverte d'un moustique *Aedes albopictus* à votre domicile et aux autorités sanitaires si vous êtes porteur d'une maladie transmissible par ce moustique (dengue, chikungunya).

www.eid-rhonealpes.com

*Entente Interdépartementale de démosuication

VOTRE VILLE AGIT ! AVEC VOUS !

- Le Maire a pris un arrêté anti-moustique N°94-2019 précisant les obligations des propriétaires et occupants. La Ville adresse des mises en demeure aux propriétaires et occupants qui ne respectent pas les prescriptions de l'arrêté N°94-2019. Dans un délai de 10 jours et en l'absence de mesures correctives, un agent assermenté procédera à la verbalisation du contrevenant.
- Les agents municipaux opèrent une veille active sur les potentiels foyers de prolifération, prodiguent des conseils et font le lien entre les habitants et l'EID*.
- Le service Espaces Verts fabrique et installe des nichoirs pour les prédateurs de moustiques :

8 
POUR
LES
MÉSANGES

12 
POUR
LES
CHAUVES-SOURIS

10 
POUR
LES
HIRONDELLES

La mairie étudie la possibilité de mettre en place un achat groupé de pièges à moustiques, vous pouvez manifester votre intérêt pour ce dispositif par mail : cabinetjm@pierrebenite.fr

